

Écrit par le 27 novembre 2024

Vente de chrysanthèmes à Carpentras : ce qu'il faut savoir



À l'occasion du 1er novembre, la Ville de Carpentras va autoriser la vente de chrysanthèmes par les producteurs et commerçants sédentaires de la ville du lundi 28 octobre au samedi 2 novembre prochains, en application des dispositions de l'arrêté municipal 2016/A/SFM/1096 du 26 septembre 2016, sur trottoir du Boulevard du Repos (côté opposé au mur du cimetière), et aux abords immédiats de la Porte Ouest du cimetière.

À cette occasion, toute activité de production et de commercialisation de fleurs et de plantes doit être déclarée au Comité Interprofessionnel de l'Horticulture. Les personnes non reconnues comme producteurs doivent être inscrites au Registre du Commerce.

Ecrit par le 27 novembre 2024

Arles : la CCI du Pays d'Arles présente sa nouvelle formation en apprentissage



La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Pays d'Arles organise une soirée portes ouvertes ainsi qu'une conférence de presse pour présenter sa nouvelle formation en apprentissage le lundi 16 septembre 2024 de 18h à 20h.

Ce lundi 16 septembre 2024, [la Chambre de Commerce et d'Industrie \(CCI\) du Pays d'Arles](https://www.cci-paysd'arles.com) ouvre ses portes pour une soirée portes ouvertes qui sera suivie par une conférence de presse pour présenter sa nouvelle formation intitulée « Gestionnaire d'Unité Commerciale ». C'est dès 18h que les visiteurs seront accueillis pour découvrir tous les éléments de présentation de cette formation offrant un bac+2 et qui débutera le 12 novembre 2024.

Un engagement pour le territoire

La mise en place de cette formation est due au constat fait par la CCI du Pays d'Arles du manque de formations en commerce, vente et marketing. Une défaillance qui pousse les jeunes du bassin arlésien à quitter le territoire pour intégrer des formations dans des villes voisines telles qu'Avignon, Aix-en-Provence, Nîmes, Marseille ou Montpellier.

Pour permettre à ces étudiants de rester près de leur lieu de vie, la CCI a décidé de proposer des formations certifiées et qualifiantes qui sont destinées à former les talents de demain et une main

Ecrit par le 27 novembre 2024

d'œuvre qui répond aux besoins des entreprises locales. Cette nouvelle formation répond donc à un besoin et contribue à faire marcher l'économie régionale.

Un évènement pour les jeunes qui veulent se former

Pour cette soirée portes ouvertes, la CCI Pays d'Arles ouvrira ses portes de 18h à 20h dans la salle d'honneur de leur structure. Cet évènement s'adresse à tous les jeunes bacheliers ou titulaires d'un bac+1 (ou un titre de niveau 4) qui sont toujours en recherche d'une formation pour l'année 2024/2025. Les inscriptions pour la formation « Gestionnaire d'Unité Commerciale » sont d'ores et déjà ouvertes et se clôtureront à la fin du mois de novembre.

Le programme complet de la soirée

18h : Accueil des visiteurs et des journalistes

18h15 : Présentation de la formation « Gestionnaire d'Unité Commerciale »

- contenu du programme de formation

- règles d'admissions - inscriptions tardives

-rythme de l'alternance avec environ 70% du temps passé en entreprise

18h45 : Rencontre et échanges avec les entreprises partenaires

-les jeunes auront l'opportunité d'échanger directement avec les entreprises partenaires présentes lors de l'évènement.

-ils pourront présenter leurs motivations et leurs CVs, ouvrant ainsi la voie à de futures collaborations en alternance

18h45 : Temps d'échanges entre l'équipe de la CCI et les journalistes

La soirée se clôturera par un apéritif convivial sur le rooftop de la CCI, pensée pour favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs.

Infos pratiques : Soirée portes ouvertes et conférence de presse de la CCI Pays d'Arles. Lundi 16 septembre 2024, de 18h à 20h. Palais des Congrès d'Arles, 22 avenue de la première division France libre, 13200, Arles. Pour plus d'informations, contactez la CCI du Pays d'Arles à l'adresse suivante : cfa@arles.cci.fr ou au numéro suivant : 04.90.99.08.08.

Décathlon Avignon Sud cesse la vente de poissons pour la pêche au vif



Suite à la mobilisation du [Collectif vaclusien de Protection Animale](#) et de l'association [PAZ](#) (Projet Animaux Zoopolis), le magasin [Décathlon](#) Avignon Sud - Mistral 7 a cessé la vente de poissons pour la pêche au vif.

En décembre 2023, le Collectif vaclusien de Protection Animale et l'association PAZ ont créé une pétition pour demander aux 2 magasins de l'enseigne Décathlon de la région d'Avignon de cesser de vendre des poissons pour la pêche au vif. Cette pétition a obtenu plus de 20 000 signatures. Si le magasin d'Avignon Sud a cessé les ventes, celui du Pontet continue pour le moment ce que l'association PAZ qualifie de « commerce cruel. »

« Nous félicitons le magasin Decathlon Avignon Sud - Mistral 7 d'avoir arrêté de vendre des poissons pour qu'ils soient torturés, a déclaré Amandine Sanvisens, co-fondatrice de PAZ. Les animaux ne sont pas de vulgaires articles de sport. La torture ne devrait pas être considérée comme un sport ou un loisir.

Ecrit par le 27 novembre 2024

Nous demandons à l'enseigne Decathlon de ne plus vendre de poissons dans tous ses magasins. »

En Europe, plusieurs pays ont interdit cette pratique considérée comme de la torture animale, tels que l'Allemagne, l'Autriche (Haute-Autriche et Carinthie), l'Ecosse, l'Irlande (en eau douce) et la Suisse. L'association PAZ rappelle que Décathlon est partenaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et que cela donne une « mauvaise image de la France. »

Récemment, l'association PAZ a lancé une nouvelle pétition qui s'adresse à l'enseigne, et pas seulement aux magasins de la région d'Avignon, qui a déjà atteint près de 13 000 signatures. L'association soutient la proposition de loi visant à interdire la pêche au vif émise par le député Gabriel Amard (LFI - NUPES - Rhône). Les défenseurs de la protection animale continuent leur mobilisation à travers différentes actions pour que le magasin du Pontet cesse ce type de vente, mais aussi plus largement tous les magasins de l'enseigne de sport.

Arles : une nouvelle formation pour apprendre les métiers du commerce, de la vente et du marketing



Ecrit par le 27 novembre 2024

Le réseau de formations [Negoventis](#) et la [CCI du Pays d'Arles](#) créent une nouvelle formation Bac+2 en apprentissage 'Gestionnaire des unités commerciales' pour se former aux métiers du commerce, de la vente et du marketing. La formation débutera en novembre 2024.

Dès novembre 2024, il sera possible de se former aux métiers du commerce, de la vente et du marketing en apprentissage et d'obtenir un diplôme Bac+2 reconnu par l'état grâce à une nouvelle formation, accessible hors Parcoursup, basée sur un rythme de 2 jours de cours à la CCI du Pays d'Arles et 3 jours en entreprise.

Cette formation s'adresse aux futurs bacheliers et aux titulaires d'un bac+1 ou d'un titre de niveau 4. Elle va permettre d'ouvrir la voie vers divers métiers comme conseiller de vente, responsable d'univers marchands, adjoint chef de rayon, adjoint de magasin, et bien d'autres. La formation promet 90% de réussite à l'examen et 80% d'insertion après l'obtention du diplôme.

Demande d'inscription au 06 50 73 38 75 ou au 06 30 61 54 14 ou par mail à l'adresse formation@arles.cci.fr

Vide-maison à Valréas : meubles, livres et vêtements sont à vendre

Écrit par le 27 novembre 2024



Les vide-maisons se font de plus en plus depuis quelques années. Si pour les vide-greniers, les particuliers doivent se déplacer avec tout ce qu'il souhaite vendre sur le lieu de l'événement, pour les vide-maisons, ils peuvent accueillir les potentiels acheteurs directement chez eux.

Un vide-maison aura d'ailleurs lieu ces jeudi 30 et vendredi 31 mai et ces dimanche 2 et lundi 3 juin dans une demeure située rue Flavien Lemoyne à Valréas. Il sera possible de s'y rendre entre 11h et 20h. Meubles anciens, meubles de rangement, livres, vêtements, et bien d'autres choses seront à la vente. Premier arrivé, premier servi !

30 et 31 mai, 2 et 3 juin. De 11h à 20h. 4 BIS rue Flavien Lemoyne. Valréas.

Cueillette et vente de muguet le 1^{er} mai : ce

Ecrit par le 27 novembre 2024

qu'il faut savoir



Si le 1^{er} mai représente la Fête du travail, il célèbre aussi la floraison du muguet. Chaque année, il est coutume d'acheter et d'offrir du muguet à ses proches. Une tradition qui remonterait à l'époque de la Renaissance, lorsque Charles IX aurait offert du muguet autour de lui en 1561 comme porte-bonheur, suite à une visite dans le Dauphiné où le chevalier Louis de Girard de Maisonforte lui en avait offert un brin cueilli dans son jardin à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le roi aurait tenu à reprendre cette pratique et à la reproduire chaque année, une tendance qui s'est vite propagée dans tout le pays.

Si l'on peut se procurer du muguet chez les fleuristes, dans les jardinerie et les enseignes de la grande distribution, les particuliers, eux aussi, sont autorisés à en cueillir et en vendre, mais sous certaines conditions.

Une cueillette raisonnée

Cueillir du muguet en forêt est autorisé, mais doit être raisonnable pour le respect du milieu forestier et

Ecrit par le 27 novembre 2024

du propriétaire. En forêt publique comme en forêt privée, la cueillette doit être autorisée par le propriétaire forestier. Dans les forêts publiques gérées par l'ONF, la cueillette à 'caractère familial' est tolérée, sauf s'il existe un risque de disparition d'espèce. Dans ce cas, elle peut être interdite par un arrêté préfectoral ou communal.

Si la cueillette est autorisée, chaque personne ne peut cueillir que 10 à 15 tiges, soit ce que peut contenir la main. Pour éviter la disparition de l'espèce, il vaut mieux couper la tige que l'arracher, au risque de prélever le bulbe.

Une vente réglementée

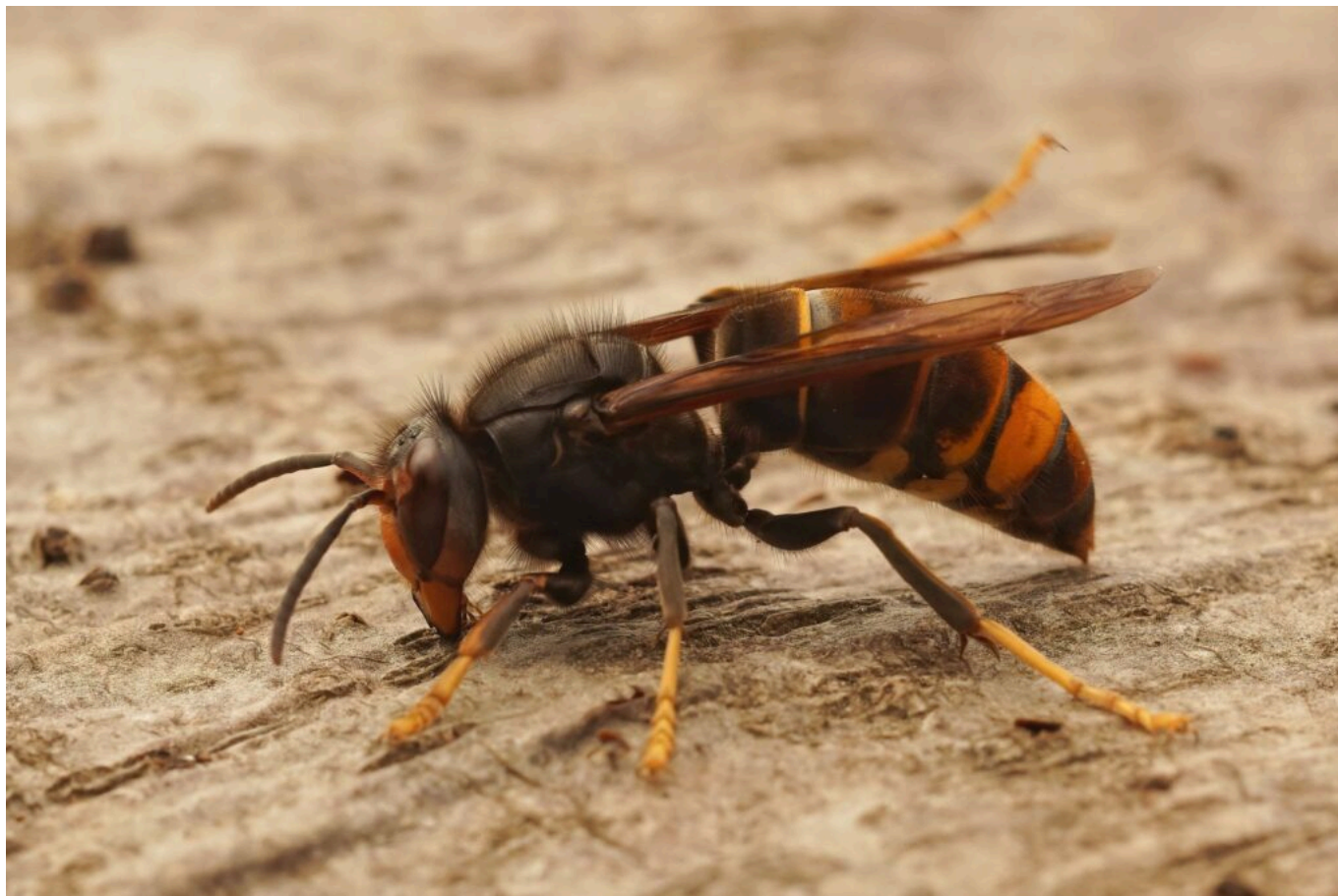
La vente du 1^{er} mai, contrairement à d'autres ventes de rue, ne nécessite pas d'autorisation particulière, mais il y a quelques règles à adopter :

- Vendre uniquement du muguet sauvage cueilli dans les bois.
- Vendre en petite quantité.
- Vendre en brin sans ajouter d'autres fleurs au bouquet et sans emballage.
- Ne pas s'installer à proximité d'un fleuriste.
- Ne pas utiliser de tables, tréteaux ou chaises pouvant matérialiser le point de vente.
- Ne pas constituer un danger ou une gêne pour les piétons et les véhicules.

Le non-respect de cette réglementation peut entraîner une amende de 300€, montant forfaitaire qui peut être minoré à 250€ et majoré à 600€. Si cette amende n'est pas payée dans les 45 jours, la personne encourt une amende de 3 750€ et de 6 mois d'emprisonnement.

Carpentras annonce une nouvelle date pour sa vente de pièges à frelons asiatiques

Écrit par le 27 novembre 2024



Dans l'objectif de participer à la lutte contre la prolifération des nids de frelons asiatiques, qui mettent en danger le travail des apiculteurs, l'ensemble des pollinisateurs et la sécurité des habitants, la Ville de Carpentras avait annoncé deux ventes de pièges à frelons asiatiques. La première ayant eu un immense succès, la seconde avait dû être annulée pour faute d'approvisionnement.

La Ville, qui a pu être de nouveau approvisionnée en pièges, annonce donc qu'une nouvelle vente aura lieu ce samedi 23 mars à l'Hôtel de Ville. Les pièges seront disponibles au prix de 4€ et seront accompagnés d'instructions claires pour leur utilisation sécuritaire et efficace.

Samedi 23 mars. A partir de 9h. Hôtel de ville. Place Maurice Charretier. Carpentras.

Ecrit par le 27 novembre 2024

La Ville de Carpentras annule la vente de pièges à frelons asiatiques du samedi 16 mars



Dans l'objectif de participer à la lutte contre la prolifération des nids de frelons asiatiques, qui mettent en danger le travail des apiculteurs, l'ensemble des pollinisateurs et la sécurité des habitants, la Ville de [Carpentras](#) organise deux ventes de pièges à frelons asiatiques à l'Hôtel de Ville, dont l'une a eu lieu ce jeudi 14 et l'autre devait avoir lieu ce samedi 16 mars. La ville se voit malheureusement obligée d'annuler celle du samedi 16 mars.

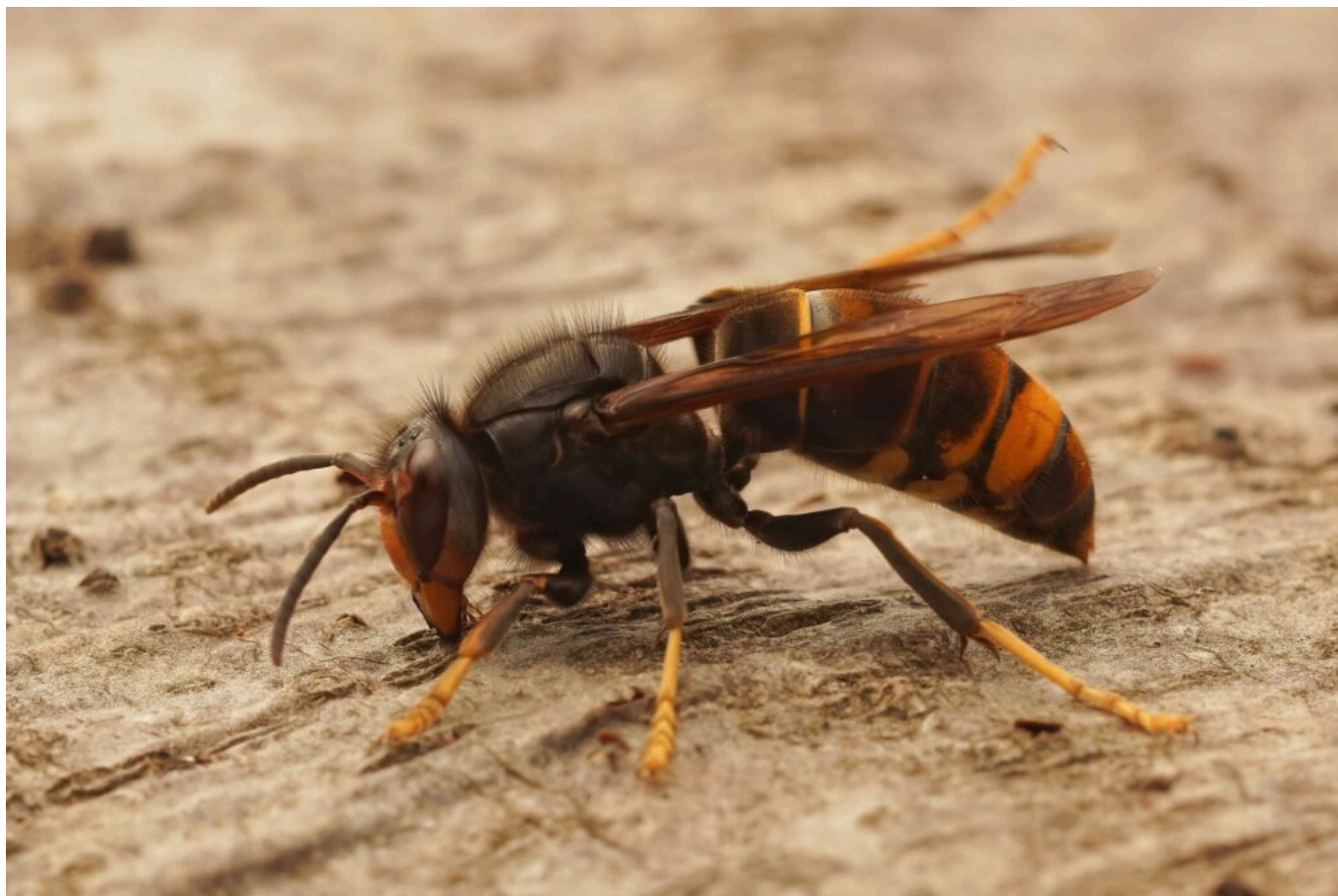
La première vente ayant été victime de son succès, la Ville dispose d'un délai d'approvisionnement trop court pour pouvoir maintenir la vente de ce samedi 16 mars. Une nouvelle date pour une seconde vente sera communiquée prochainement. « Votre engagement citoyen dépassant nos espérances, vous nous

Écrit par le 27 novembre 2024

voyez contraints de clore la vente de ce jour », a déclaré la Ville sur ses réseaux sociaux ce jeudi 14 mars.

[La Ville de Carpentras lutte contre les frelons asiatiques](#)

La Ville de Carpentras lutte contre les frelons asiatiques



Ecrit par le 27 novembre 2024

La Ville de [Carpentras](#) a décidé de participer à la lutte contre le fléau que représente la prolifération des nids de frelons asiatiques en organisant deux ventes de pièges à frelons asiatiques à l'Hôtel de Ville les jeudi 14 et samedi 16 mars.

La présence du frelon asiatique s'est fortement développée ces dernières années en Vaucluse, mettant en danger le travail des apiculteurs, l'ensemble des pollinisateurs et la sécurité des habitants. En plus de la prédation sur les abeilles, et de l'équilibre de la biodiversité, la prolifération des nids des frelons a un impact direct croissant sur la population.

C'est pourquoi le [Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Vaucluse](#) et le [Syndicat des Apiculteurs de Vaucluse](#) se sont regroupés et pour lancer une vaste campagne de piégeage massif dans tout le département afin de capturer au début du printemps le plus grand nombre de reines frelons asiatiques avant qu'elles ne construisent un nid.

Une initiative à laquelle la Ville de Carpentras a décidé de participer en proposant deux ventes de pièges les jeudi 14 et samedi 16 mars de 9h à 12h en salle du Conseil à l'Hôtel de Ville. Les pièges seront au prix de 4€ et seront accompagnés d'instructions claires pour leur utilisation sécuritaire et efficace. Ils doivent être installée entre février et avril sur un arbre en fleurs, sur un balcon en hauteur, ou à l'endroit d'un ancien nid.